Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260918-100926DELIB4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le dix septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, M. Jean-Baptiste CORDON, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, Mme Lydie RAMEZ, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSÉ : M Pascal FRENDO.

Mme LE ROLLAND Florence donne procuration à Mme Isabelle ANDRÉO
M Michel OLÉRON donne procuration à Mme Lydie RAMEZ

Secrétaire de séance : M Pascal GODEST.

Délibération 5 NUMÉRISATION DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

En 2015, la mairie a mis en place un logiciel pour réaliser les actes d'état civil de façon informatique. Deux livres des différents actes sont ainsi crées chaque année (un qui reste en mairie et l'autre envoyé au greffe du tribunal judiciaire).
Pour que nos anciens livres d'actes d'état civil puissent être conservés au mieux, il faut éviter de les manipuler (en photocopiant les actes demandés par les notaires ou autres).
Le seul moyen est de numériser les actes. La mairie propose de numériser les actes (mariage, naissance, reconnaissance et décès) de 1923 à 2015 ce qui représente un total de 3000 actes environ.

Deux sociétés ont proposé des devis :

NUMERIZE SAS il intervienne en mairie, numérise les registres d'état civil, traitement et indexation des actes d'état civil. Le montant demandé s'élève à 3 550.00 € HT.

ADIC INFORMATIQUE-SEDI ÉQUIPEMENT leur proposition est de récupérer nos registres, de les numériser. De réaliser l'indexation au format COMEDEC selon le cahier des charges BERGER LEVRAULT et de restituer le tout. Le montant demandé s'élève à 2 796.00 € HT.

Après délibération, les conseillers acceptent la numérisation des actes d'état civil avec Adic Informatique- SEDI Équipement selon les conditions ci-dessus.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Secrétaire de séance
M Pascal GODEST

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 16 9 2026

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor